

UNION DES SOCIÉTÉS DE CHANT DE LA VILLE DE LUXEMBOURG (USCVL)

Président : Joseph ALTMANN 471, route de Thionville L-5887 Alzingen
Vice-président : Pierre LEGILLE
Secrétaire Général : Emy DORNSEIFFER
Trésorier Général : Emy KABOTH
Membres : Valentin DAHM, Lambert HOUWEN, Raymond MULLER
Dirigeant artistique : Josée FALTZ-WILMES

Chorales affiliées :

Chorale Fräiheet Gaasperech	Société Chorale Grand-Ducale Dummeldeng
Chorale Grand-Ducale Hollerech	Union Chorale Grand-Ducale Rollengergronn
Société de Chant Cäecilia Märel-Belair	Société Chorale et Dramatique « La Fraternelle » Stadgronn
Chorale Ste.Cécile Neiduerf-Weimeschhaff	Lëtzebuenger Männerkouer 1989
Chorale Royale Grand-Ducale « Sang & Klang» Pafendall	Dummeldenger Kanner-a Jugendkouer
Chorale Albert Bousser	Chorale des Jeunes « Beggener Karmeschen »
Chorale Zéisseng	Grönnesch Spatzen

CONCOURS de compositions de chants chorals

Règlement

L'Objet

Composition d'un chant choral pour chœurs mixtes.
Composition d'un chant choral pour chœurs d'hommes.

La composition sélectionnée dans chacune des deux catégories est dotée d'un Premier Prix de 1.500 €.

Les Chœurs

Les compositions sont destinées à être exécutées en premier lieu par des chœurs affiliés à l'USCVL.

Aussi bien le chœur mixte que le chœur d'hommes sont des ensembles regroupant différentes chorales régionales.

Les répertoires des chorales se composent d'œuvres classiques traditionnelles, d'œuvres contemporaines et d'œuvres de la musique moderne, de notre pays et de l'étranger.

L'Envoi

Les compositions et les formulaires d'inscription devront être remis par lettre recommandée au président de l'USCVL pour le **1^{er} juin 2016** au plus tard, la date d'envoi ou la date du cachet postal faisant foi du respect de la date limite.

Les dossiers reçus après ce délai ne seront pas examinés.

L'envoi comprend pour chaque composition un formulaire d'inscription, accompagné d'une enveloppe neutre fermée contenant la partition.

L'Admissibilité

Est admissible au concours chaque compositeur/compositrice qui est originaire du Luxembourg ou qui réside au Luxembourg.

La composition

Les compositions doivent être adaptées :

- à un chœur mixte SATB, sans ou avec solistes, et/ou
- à un chœur d'hommes TTBB, sans ou avec solistes.

Elles doivent comporter un accompagnement de piano. Des instruments d'accompagnement supplémentaires sont permis.

Les compositions doivent être basées sur un des textes fournis par l'USCVL. Ces textes doivent être utilisés intégralement et ne peuvent être modifiés.

Chaque candidat-compositeur peut soumettre plus d'une composition.

Durée des compositions : de 5 à max.10 minutes.

Les candidats devront fournir une partition sur papier pour chœur et piano.

Les candidats ne devront pas inscrire leur nom sur la partition afin de préserver l'anonymat lors de la procédure de sélection.

Chaque composition devra être accompagnée d'une fiche d'inscription fournie par l'USCVL.

Les compositions seront jugées sous le couvert de l'anonymat par un jury se composant de chefs de chœur, de professeurs de musique et d'un membre du Conseil d'Administration de l'USCVL. Le jury décernera un premier prix pour la composition pour chœur mixte et un premier prix pour la composition pour chœur d'hommes.

L'USCL communiquera le résultat du concours par écrit à tous les participants au concours. La décision du jury est sans appel et ne doit pas être motivée. Les œuvres non sélectionnées seront retournées à leurs auteurs respectifs.

Les gagnants des premiers prix respectifs accordent à l'USCVL pour leur œuvre sélectionnée un droit de reproduction, d'enregistrement et de diffusion sans limite de temps.

La Remise de Prix

Les premiers prix seront remis aux gagnants le 03 mars 2017 lors du Concert Vocal au Cercle Cité à Luxembourg organisé par l'USCVL. Au cours de ce concert les chœurs interpréteront les deux œuvres sélectionnées sous la direction de leurs compositeurs.